Nations Unies S/2006/511



Conseil de sécurité

Distr. générale 12 juillet 2006 Français Original : anglais

Lettre datée du 6 juillet 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration sur le Moyen-Orient publiée le 3 juillet par la Présidence de l'Union européenne en son nom (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Kirsti Lintonen

Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: anglais, espagnol et français]

Déclaration sur le Moyen-Orient faite par la Présidence de l'Union européenne en son nom

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la situation qui s'est créée ces derniers jours entre Israël et les Palestiniens et elle demande à toutes les parties de s'abstenir de toute action contraire au droit international. Elle demande la libération immédiate et inconditionnelle du soldat israélien qui a été kidnappé. L'Union européenne condamne vigoureusement le meurtre de l'Israélien qui a été victime d'un enlèvement en Cisjordanie. Elle demande aux dirigeants palestiniens de mettre fin aux violences et aux activités terroriste, y compris les tirs de roquettes visant le territoire palestinien.

L'Union européenne exprime la préoccupation particulière que lui inspire la détention de membres élus du gouvernement et du Conseil législatif palestiniens. Les personnes détenues doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits.

L'Union européenne rappelle à toutes les parties qu'il est de leur responsabilité de protéger la vie des civils. Sans préjudice du droit légitime d'Israël à l'autodéfense, les opérations militaires qui se poursuivent doivent respecter le droit international. L'Union européenne demande à Israël de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter de prendre des mesures disproportionnées. Elle déplore la destruction d'infrastructures essentielles, qui contribue à la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Rétablir l'approvisionnement en électricité et en eau et permettre l'accès des organisations humanitaires doit être maintenant une priorité pour prévenir une crise humanitaire.

L'Union européenne souligne la primauté des moyens diplomatiques et invite toutes les parties en présence dans la région à déployer tous les efforts possibles pour résoudre la crise actuelle par des moyens pacifiques.

L'Union européenne réaffirme sa conviction que seule une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États peut amener la paix et la sécurité aux peuples israélien et palestinien. Il est par conséquent impératif de revenir au processus de paix et à la mise en œuvre de la Feuille de route. L'Union européenne demande aux deux parties d'assumer leurs responsabilités et de faire d'urgence la preuve qu'elles s'emploient activement à rechercher une solution négociée.

2 06-42744

La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie*, l'ancienne République yougoslave de Macédoine* et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldavie et l'Ukraine, se rallient à la présente déclaration.

06-42744

^{*} La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.